

**MDTR2MC**

2013 - 2014

Master complémentaire en médecine du travail

**A Bruxelles Woluwe - 120 crédits - 2 années - Horaire adapté - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences de la santé publique**Organisé par: **Faculté de santé publique (FSP)**Code du programme: **mdtr2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

|  |   |
|--|---|
| Introduction .....                                     | 2 |
| Conditions d'admission .....                           | 3 |
| Informations diverses .....                            | 4 |
| - Compétences et acquis au terme de la formation ..... | 4 |
| - Evaluation au cours de la formation .....            | 4 |
| Gestion et contacts .....                              | 4 |
| Programme détaillé .....                               | 5 |
| - Structure du programme .....                         | 5 |
| - Programme par matière .....                          | 5 |

## MDTR2MC - Introduction

### Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire prépare les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine du travail (A.M. du 5 septembre 2006, publié le 25 septembre 2006).

### Votre profil

Ce master est accessible si vous avez :

- un diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- obtenu, sur base du dossier d'inscription, l'accord du Comité de programme.

Les porteurs d'un diplôme hors Union Européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme.

### Votre programme

La durée de la formation telle que définie par la Directive CEE89/594 transposée en droit belge par l'AR du 5 septembre 2006 est d'une durée de 4 années. Elle combine une formation théorique et une formation pratique. La formation académique est répartie sur deux années d'études. Les cours sont répartis sur deux jours par semaine.

## MDTR2MC - Conditions d'admission

### Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

### Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique
- Avoir obtenu, sur base du dossier d'inscription, l'accord du Comité de programme.

Les porteurs d'un diplôme hors Union Européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme.

L'A.R. du 30 mai 2002 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 14 juin 2002 n'est pas d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine du travail.

Certains cours peuvent être suivis dès la 4e année du master en médecine.

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

## MDTR2MC - Informations diverses

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire prépare les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine du travail (A.M. du 5 septembre 2006, publié le 25 septembre 2006).

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

#### Première partie :

Examens écrits ou oraux, travaux dirigés personnels ou en groupe.

#### Deuxième partie :

Stage : évaluation par le maître de stage (carnet de stage).

Mémoire et étude de cas : présentation et défense orales.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le diplôme de master complémentaire en médecine du travail.

Ce diplôme ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

#### Cycle de perfectionnement post-universitaire :

Chaque année, le Centre de médecine et hygiène du travail et de l'environnement organise un cycle de perfectionnement en médecine du travail. Ce programme comprend huit conférences qui se donnent à raison d'une soirée par mois, d'octobre à mai.

*Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au secrétariat de l'unité de toxicologie industrielle et de médecine du travail.*

## MDTR2MC - Gestion et contacts

### Gestion du programme

Entité de la structure FSP

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Acronyme                 | <b>FSP</b>  |
| Dénomination             | Faculté de santé publique   |
| Adresse                  | Clos Chapelle-aux-champs, 30 bte B1.30.02<br>1200 Woluwe-Saint-Lambert<br>Tél 02 764 34 39 - Fax 02 764 34 35   |
| Secteur                  | Secteur des sciences de la santé ( <a href="#">SSS</a> )  |
| Faculté                  | Faculté de santé publique ( <a href="#">FSP</a> )   |
| Mandats                  | <a href="#">Jean Macq</a> Doyen   |
| Commissions de programme | Commission de programme du master complémentaire en Santé et développement ( <a href="#">MCSD</a> )<br>Commission de programme du master complémentaire en médecine du travail ( <a href="#">MDTE</a> )<br>Commission de programme du master en santé publique, finalité approfondie ( <a href="#">MSPA</a> )<br>Commission de programme du master en santé publique, finalité spécialisée ( <a href="#">MSPS</a> ) |

**Responsable académique du programme :** [Dominique Lison](#)

### Jury

Président du jury d'examens : **Dominique Lison**

Secrétaire du jury d'examens : **Perrine Hoet**

### Personnes de contact

Contact : **Patricia Bamps**

## MDTR2MC - Programme détaillé

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La durée de la formation telle que définie par la Directive CEE89/594 transposée en droit belge par l'AR du 5 septembre 2006 est d'une durée de 4 années. Elle combine une formation théorique et une formation pratique.

La formation académique est répartie sur deux années d'études.

La *première année d'études* comprend des cours théoriques et pratiques et l'exécution d'un stage d'une durée de 8 semaines dans un service médical agréé par le Comité de programme. Au terme de cette première année d'études, un certificat est délivré, conformément aux conditions fixées par l'Arrêté Royal du 5 mars 1970 pour l'exercice de la médecine du travail en Belgique.

La *seconde année d'études* comprend l'exécution et la défense d'un travail original (d'un "mémoire" - ce mémoire devrait servir de base à la publication exigée par l'A.M. du 09.03.1979 publié le 15.03.1979), d'une étude de cas pratique, la participation à des séminaires, conférences et colloques scientifiques ainsi qu'une formation pratique dans des services de médecine du travail ou autres selon un plan de stage préalablement agréé par le Comité de programme. Au terme de cette seconde année d'études, le diplôme de master complémentaire en médecine du travail est délivré. Ce diplôme répond aux exigences de la Directive du Conseil de la CEE 89/594 et de l'AR du 5 septembre 2006.

*Une brochure détaillée décrivant le contenu du programme peut être obtenue au secrétariat de l'Unité de toxicologie industrielle et de médecine du travail.*

Les cours sont répartis sur deux jours par semaine.

Tronc commun

[> Programme détaillé](#) [ prog-2013-mdtr2mc-wmdtr200t.html ]

### PROGRAMME PAR MATIÈRE

#### TRONC COMMUN [120.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel

1 2

#### ○ Première année d'études (60 crédits)

Lorsque l'étudiant étale cette première année d'études sur 2 années (au maximum), il suivra 28 crédits la première année et 32 crédits la seconde année de l'étalement.

#### ○ Cours obligatoires

|              |                                  |                                      |       |           |    |   |  |
|--------------|----------------------------------|--------------------------------------|-------|-----------|----|---|--|
| ○ WMDTR3340  | Séminaire de médecine du travail | Philippe Farr,<br>Eveline Schleich   | 22.5h | 2 Crédits |    | x |  |
| ○ WMDTR2160A | Visites d'entreprises            | N.                                   | 60h   | 3 Crédits |    | x |  |
| ○ WMDTR2160B | Visites d'entreprises            | N.                                   | 60h   | 3 Crédits |    | x |  |
| ○ WMDTR3350  | Technologie du travail           | Florence Laigle,<br>Ann Schietecatte | 15h   | 2 Crédits |    | x |  |
| ○ WMDTR3140  | Leçons d'ophtalmologie           | Michel Hoebeke                       | 15h   | 2 Crédits |    | x |  |
| ○ WMDTR3150  | Leçons d'oto-rhino-laryngologie  | Marc Remacle                         | 15h   | 2 Crédits |    | x |  |
| ○ WMDTR3160  | Physiologie du travail           | Henri Nielsens                       | 15h   | 2 Crédits | 2q | x |  |

|             |  |   |         |           |    | Bloc annuel |   |
|-------------|--|---|---------|-----------|----|-------------|---|
|             |  |   |         |           |    | 1           | 2 |
| ○ WMDTR3290 | Accidents du travail   | Olivier Barbier,<br>Marie-Pierre Dawance                    | 15h     | 2 Crédits |    | x           |   |
| ○ WMDTR3270 | Législation médico-sociale                                   | Jacques Van Drooghenbroeck,<br>Luc Van Hamme                | 15h     | 2 Crédits | 1q | x           |   |
| ○ WMDTR3190 | Hygiène du travail   | Perrine Hoet  | 15h     | 2 Crédits |    | x           |   |
| ○ WMDTR3201 | Pathologie et clinique des maladies professionnelles         | Perrine Hoet,<br>Dominique Lison                            | 45h     | 5 Crédits |    | x           |   |
| ○ WMDTR3211 | Toxicologie industrielle                                     | Dominique Lison   | 15h     | 2 Crédits |    | x           |   |
| ○ WMDTR3230 | Dermatoses professionnelles                                  | Dominique Tennstedt   | 15h     | 2 Crédits |    | x           |   |
| ○ WMDTR3180 | Evaluation d'incapacité de travail et invalidités            | Frédéric Bonbled  | 15h     | 2 Crédits |    | x           |   |
| ○ WMDTR3240 | Réadaptation professionnelle                                 | Thierry Lejeune   | 15h     | 2 Crédits |    | x           |   |
| ○ WMDTR3280 | Systèmes de travail et gestion des ressources humaines       | Christine Delhaye   | 30h     | 3 Crédits |    | x           |   |
| ○ WMDTR3360 | Psychopathologie industrielle et psychiatrie professionnelle | Eric Constant (coord.),<br>Denis Hers,<br>Etienne VERMEIREN | 30h     | 3 Crédits |    | x           |   |
| ○ WMDTR3370 | Ergonomie  | Bénédicte Schepens  | 15h     | 2 Crédits |    | x           |   |
| ○ WRPR2001  | Notions de base de radioprotection                           | Vincent Grégoire<br>(coord.),<br>Patrick Smeesters          | 10h+5h  | 2 Crédits |    | x           |   |
| ○ WMDTR3202 | Exercices pratiques de pathologie du travail                 | Perrine Hoet,<br>Dominique Lison<br>(coord.)                | 60h     | 3 Crédits |    | x           |   |
| ○ WMDTR3212 | Aspects réglementaires en toxicologie                        | Dominique Lison,<br>Violaine Verougstraete                  | 22.5h   | 2 Crédits |    | x           |   |
| ○ WESP2235  | Biostatistique   | Niko Speybroeck   | 35h+20h | 6 Crédits | 2q | x           |   |

### o Stage

|              |  |    |  |           |  |   |  |
|--------------|--|----|--|-----------|--|---|--|
| ○ WMDTR3001C | stage 8 semaines dans un service medical agree | N. |  | 4 Crédits |  | x |  |
|--------------|--|----|--|-----------|--|---|--|

### o Deuxième année d'études (60 crédits)

Lorsque l'étudiant étale cette deuxième année d'études, il suivra 45 crédits la première année et 15 crédits la seconde année de l'étalement.

|              |   |    |  |            |  |  |   |
|--------------|---|----|--|------------|--|--|---|
| ○ WMDTR3292A | STAGE DE DEUX ANS (formation pratique avec Maître de Stage) | N. |  | 28 Crédits |  |  | x |
| ○ WMDTR3293A | ETUDES DE POSTES (ou rapports d'études)                     | N. |  | 10 Crédits |  |  | x |
| ○ WMDTR3294  | TRAVAIL DE FIN D'ETUDES                                     | N. |  | 20 Crédits |  |  | x |
| ○ WMDTR3291  | FORMATION THEORIQUE   | N. |  | 2 Crédits  |  |  | x |

